

RÈGLES DE CLASSE HOBIE 16 2013 - 2016

OBSERVATION : LES RÈGLES DE CLASSE GÉNÉRALES HOBIE FONT PARTIE DE CES RÈGLES

1. GOUVERNAILS

1.1 Des safrans faits dans un autre matériau que celui des safrans standard, mais cependant conformes en dimensions, en forme et au poids minimum, peuvent être utilisés. Les safrans doivent être conformes aux dimensions minimales et maximales fournies par les plans de forme. Ces plans sont disponibles auprès de l'IHCA (Association Internationale de classe Hobie Cat).

1.2 L'épaisseur maximale d'un safran ne doit pas excéder 25,8 mm, elle peut être amincie sur une longueur de 60,96 mm jusqu'à une épaisseur maximale de 12,7 mm, à 50,8 mm de l'extrémité du gouvernail. Ces dimensions sont données à titre indicatif. Merci de vous reporter aux plans de forme pour les dimensions exactes. Ces plans sont disponibles auprès de l'IHCA.

2. BARRES D'ÉCOUTE ET CHARIOTS

2.1 Tout modèle de chariot qui fonctionne sur les rails fournis par HOBIE CAT CO est autorisé. Les rails ne doivent en aucune façon être modifiés, échangés ou ajoutés.

2.2 La position et le modèle des taquets de chariot de grand-voile et de foc peuvent être modifiés à condition qu'ils restent fixés à leurs traverses respectives.

2.3 Les chariots de foc peuvent être déplacés et repositionnés sur leurs rails suivant inspiration à condition que les taquets, les pivots ou les butées soient fixés sur la traverse avant. La poulie d'écoute de foc ne doit pas être déplacée du rail.

2.4 Les systèmes de chariot intégrés fournis par HOBIE CAT CO sont obligatoires.

3. GRAND-VOILE ET FOC

3.1 Une plaque de point d'écoute, n'excédant pas 20,32 cm dans sa plus grande dimension et ne présentant pas plus de 5 trous de réglage, peut être ajoutée au foc.

a) On peut retirer du foc un maximum de 38,1 mm de voile, mesuré suivant la diagonale, pour installer cette plaque de point d'écoute.

b) On peut poser au point d'écoute un anneau, dont le diamètre intérieur ne doit pas excéder 38,1mm, au lieu de la plaque de point d'écoute.

3.2 On peut installer des goussets de latte ou des systèmes de velcro sur la chute du foc de Hobie 16 pour remplacer les lacets de latte.

3.3 Les voiles en Dacron réalisées à partir des dessins approuvés par l'IHCA et fabriquées par HOBIE CAT CO sont obligatoires.

3.4 Les voiles en Mylar réalisées à partir des dessins approuvés par l'IHCA et fabriquées par HOBIE CAT CO ne sont autorisées qu'en Amérique du Nord. Elles ne sont pas autorisées pour les épreuves internationales.

3.5 La tension du guindant de foc ne doit pas être réglable au point d'amure en navigation.

4. MÂTS

4.1 Le palan d'étarquage standard de drisse de foc 3/1 peut être modifié suivant besoin.

a) Un palan de rapport 3/1 maximum installé au point de drisse du foc peut remplacer la drisse

et le palan standard.

b) Le taquet doit rester sur le mât avec la drisse revenant en bas du mât et fixée au taquet en navigation.

c) La tension de la drisse le foc peut être réglée en navigation.

d) La drisse de foc peut être coincée aux deux taquets sur le mât de façon à tirer la drisse dans l'axe du mât.

e) Une poulie simple peut être ajoutée ou déplacée pour guider la drisse dans l'axe du mât. Dans ce cas la poulie doit être placée avec sa portée à 51 mm au moins du bas du profil.

f) On peut ajouter une poulie simple supplémentaire pour guider la drisse depuis la poulie centrale vers un taquet de tournage. Cette poulie doit être placée avec sa portée à 640 mm maximum du bas du profil de mât.

g) Un taquet à machoires peut être ajouté sur le mât en avant du taquet de tournage pour faciliter le réglage de la drisse. Il peut être monté suivant n'importe quel angle mais doit être fixé à plat sur le mât et ne doit pas pivoter.

h) Afin d'améliorer le frottement, la drisse de foc peut passer plusieurs fois dans les poulies avant d'aller au taquet à machoires.

i) Lorsque la drisse n'est pas en cours de réglage, elle peut passer par le taquet à machoires mais doit être arrêtée par le taquet de tournage.

j) Le palan de la drisse de foc doit être soit à l'embase du mât soit entre le sommet du foc et la ferrure de capelage. S'il est à l'embase du mât, il ne doit pas excéder 5/1 et la drisse doit être métallique.

4.2 Des verrous de drisse, afin de tirer la drisse à l'arrière du mât, sont autorisés. La drisse doit toujours être tournée au taquet d'origine sur le mât.

4.3 Un pontet et un seul taquet de votre choix peuvent être ajoutés d'un côté du mât pour le réglage du Cunningham, consistant en un seul cordage équivalent à un palan de 2/1 maximum.

4.4 Chaque mât doit avoir une étiquette d'avertissement, telle que fournie par HOBIE CAT CO. Cette étiquette doit être placée en dessous de l'ouverture de l'engoujure du mât.

4.5 Il est autorisé de limer ou de découper la pièce de fonderie de pied de mât pour améliorer la rotation, mais on ne doit pas retirer du métal dans le but de donner de la quête au mât. Des butées peuvent être ajoutées pour remplacer les butées de mât standards mais elles ne doivent pas être réglables.

4.6 Les butées en rotation de la pièce de fonderie de l'embase de mât peuvent être modifiées mais elles ne doivent pas être retirées et le mât doit rester libre de pivoter de part et d'autre. Le mât ne doit pas avoir de système permettant les réglages en course, sauf ce qui est décrit à l'article 16.1 des règles générales ou dans les présentes règles.

4.7 Il n'est pas permis de hisser le sommet de la voile au dessus du sommet de l'engoujure.

5. Câbles métalliques

5.1 La longueur des câbles de la bride ne doit pas être inférieure à 111,8 cm d'axe en axe.

5.2 Les câbles ne peuvent être changés ou modifiés que pour en améliorer la résistance. Ils doivent être reliés à la ferrure de capelage et à la poulie de drisse de foc de la même façon que sur le bateau livré par

HOBIE CAT CO (sauf quand la drisse de foc a été modifiée suivant la règle 4.1 a).

6. ÉQUIPEMENT

6.1 Tous les systèmes d'étarquage de guindant autorisés avant la mise à jour entrée en vigueur le 1er avril 2005 restent autorisés.

a) Le système d'étarquage doit être celui fourni par HOBIE CAT CO et ne doit pas excéder le rapport 6/1. Le palan ne doit pas être inversé et doit être utilisé avec le taquet à l'extrémité inférieure du système.

b) Les poulies et les taquets du nouveau système peuvent être remplacés par des modèles similaires à condition que les fixations au pied de mât et au vît de mulet fournies par HOBIE CAT CO soient utilisées.

c) Les taquets à machoires sur émerillon ne sont pas autorisés. Le palan actuel permet un certain mouvement latéral. Les taquets de remplacement ne doivent pas permettre un débattement supérieur à ceux fournis par HOBIE CAT CO.

6.2 Le palan de réglage de la bordure ne doit pas excéder 2/1. Les palans intérieurs ne sont pas autorisés. Le palan peut être changé selon le désir du propriétaire et du barreur à condition que le cordage passe sur l'embout de bôme. Les embouts de bôme à frottement réduit fournis en option par HOBIE CAT CO sont autorisés. Ces embouts peuvent incorporer des réas. Les systèmes intérieurs à la bôme ne sont pas autorisés.

6.3 Une retenue peut attacher le point d'écoute de grand-voile à la bôme. On ne doit pas utiliser de poulies ni de taquets. Des coulisseaux (2 au maximum) passés dans l'engoujure de la bôme peuvent être fixés au point d'écoute de la grand-voile à la place de la retenue.

6.4 La martingale (Ndt : tiges et entretoise sous la traverse avant) fournie par HOBIE CAT ne doit pas être démontée.

6.5 On peut ajouter deux trappes de visite par coque.

6.6 Un émerillon peut être installé à l'extrémité inférieure de la drisse de foc .

6.7 Des sangles de rappel peuvent être installées sur les traverses ou sur les coques.

6.8 Les traverses et les ponts peuvent être peints pour améliorer l'adhérence des pieds.

6.9 Des cordages de sécurité sont autorisés.

6.10 On peut ajouter des œilletons supplémentaires sur le trampoline.

7. ÉQUIPAGE

7.1 Le poids total minimum d'un équipage de Hobie 16 est 129,3 kg. Voir l'article 17 des règles générales.

7.2 Le poids total minimum d'un équipage féminin pour les régates de classe féminines est de 118,2 kg.

7.3 Pour les épreuves Jeunes, le poids minimum est de 112,5 kg.

7.4 Pour les championnats ISAF, mondiaux, régionaux et nationaux, l'équipage doit être composé de 2 personnes. Pour les autres épreuves, voir l'article 17.4(b) des règles générales.

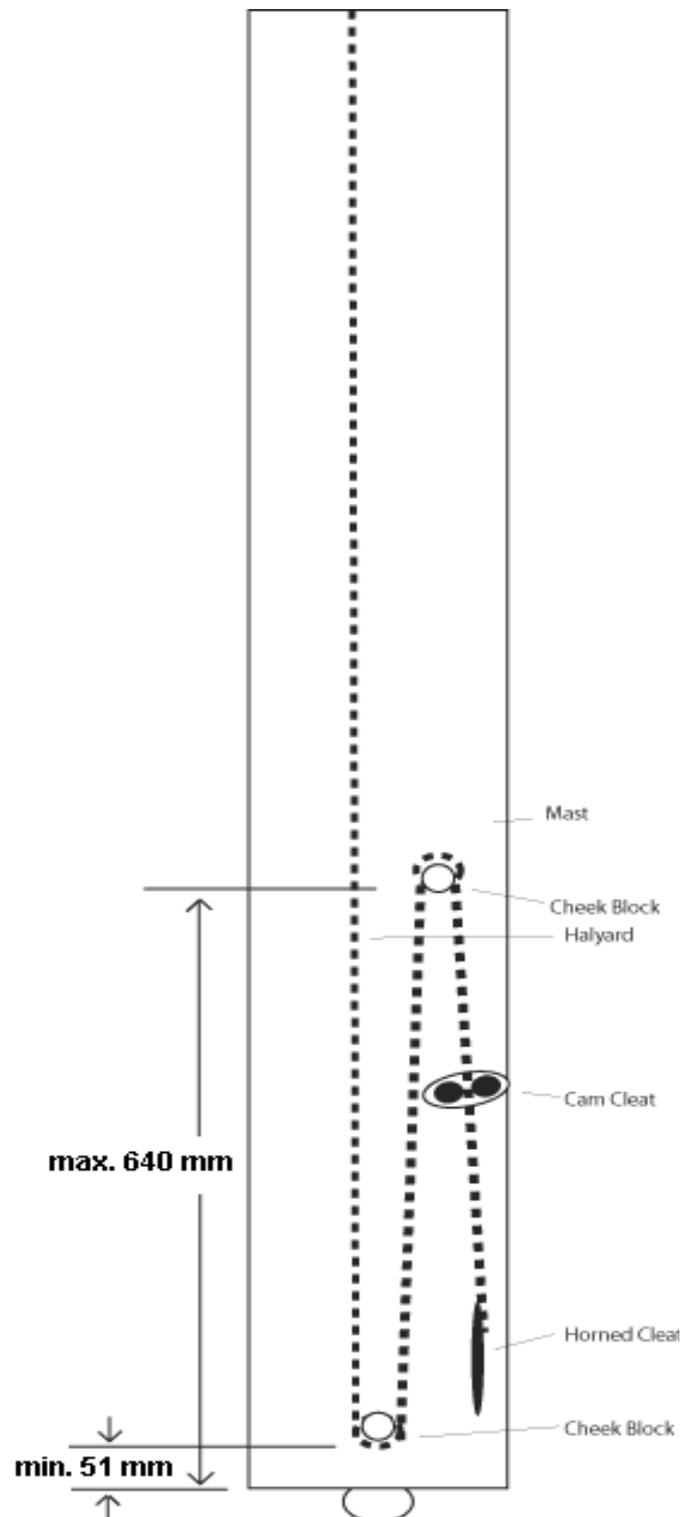
8. POIDS MINIMUM DU BATEAU

Le poids minimum d'un Hobie 16, complet, assemblé, est de 145,15 kg. (Voir l'article 19 des règles

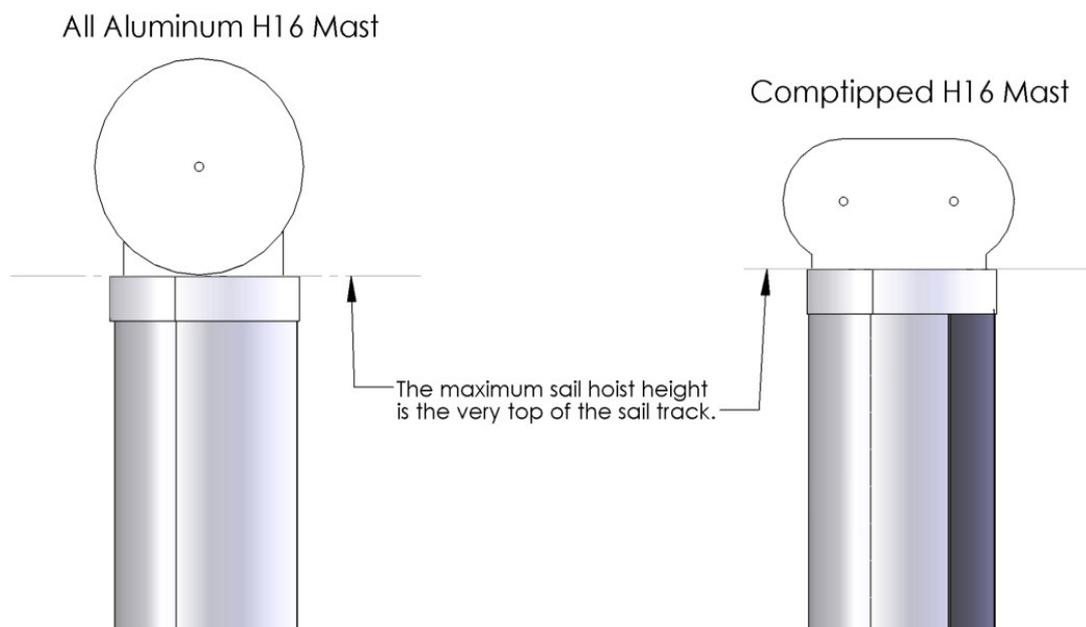
générales).

9. TRAPÈZES

Deux trapèzes au maximum sont autorisés de chaque côté du bateau. Les câbles fournis peuvent raccourcis, rallongés et posséder les systèmes de réglage.



HOBIE CAT 16 – Illustration de la règle 4.7



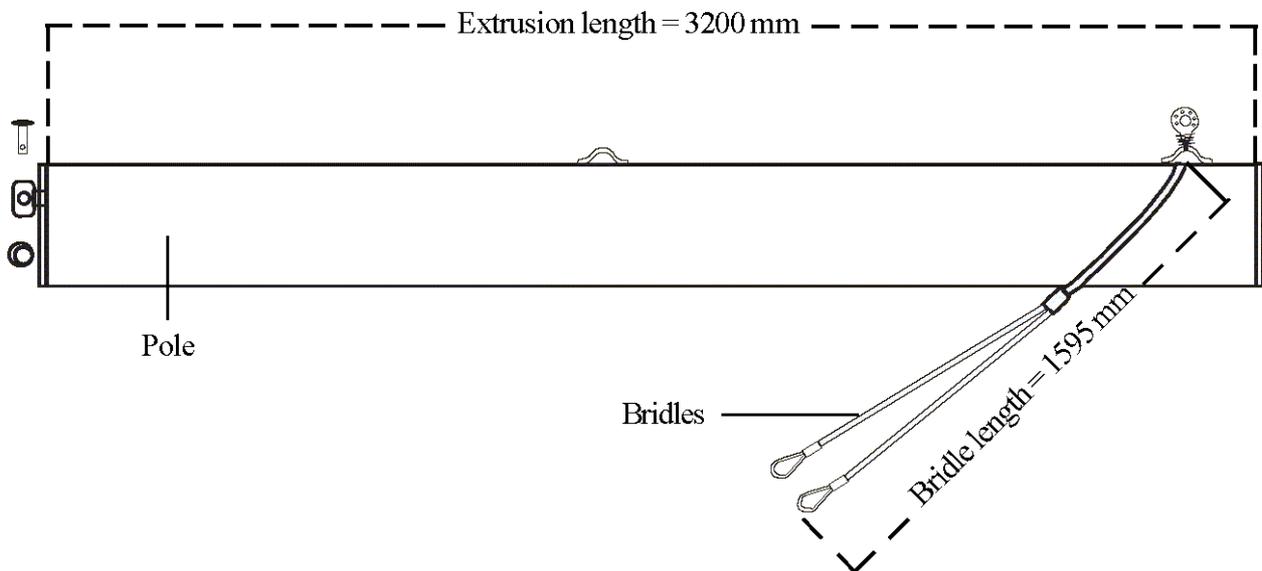
Annexe E

Supplément aux règles de la classe internationale des Hobie Cat 16 pour l'usage du spinnaker

1. Lorsque cette annexe s'applique, parce qu'elle est mentionnée dans l'avis de course et les instructions de course, elle fait partie des règles de classe.
2. L'application de cette annexe doit être précisée dans l'avis de course et les instructions de course et elle doit être autorisée préalablement par l'association internationale Hobie Cat. Elle ne peut pas s'appliquer dans les championnats du monde de la classe.
3. Seuls les kits de spinnakers, les bouts-dehors et les avaleurs fabriqués selon les dessins approuvés par HOBIE CAT CO et produits pour ou par HOBIE CAT CO sont autorisés.
4. Le spinnaker de 17,65 m² maximum, le bout-dehors de 3200 mm de long (\pm 5 mm) et l'avaleur fourni par HOBIE CAT CO doivent être à bord dans les régates de classe lorsque cette annexe est en vigueur.
5. Le bout-dehors doit être monté dans l'axe du bateau tel qu'il est livré par le fabricant. Il doit porter un embout arrondi. La longueur des câbles de la bride de bout-dehors ne doit être inférieure à 1595 mm. Les câbles de la bride doivent être fixés aux ferrures de bride. Des cordages de fixation peuvent être installés à volonté.
6. Le sommet du spi ne doit pas être hissé à plus de 6865 mm du bas du profil de mât. Au niveau de la poulie ou de la garde de drisse, le point d'appui de la drisse ne doit pas se trouver à plus de 70 mm de la surface du mât. Pour cette mesure, la drisse doit être tendue depuis le point d'amure.
7. On peut utiliser des poulies d'écoute de différents modèles, ainsi que des poulies supplémentaires. Les poulies d'écoute et le gréement courant peuvent être installés à volonté.
8. Les cordages, les drisses et les écoutes rétreints sont autorisés pour le spi.

9. On peut utiliser des bouts, des élastiques et des protections pour empêcher les nœuds sur les écoutes et les drisses de foc, de spi, les spis et la drisse de spi.
10. On peut installer des nerfs de guindant et de chute réglables dans les ourlets de spi lorsqu'ils existent.

Illustration annexe E § 5



Traduction A.Bujeaud, 20 mai 2015